



Programme municipal de compostage collectif à Ayen (19)



- Déchets
- Nouvelle-Aquitaine

Pourquoi agir ?

Située à 25 kilomètres au Nord-Ouest de Brive-la-Gaillarde, la commune d'Ayen compte 740 habitants répartis sur un peu plus de 13 km². Depuis plusieurs années, elle s'est engagée dans une démarche de développement durable qui s'est notamment traduite par l'élaboration et la mise en place d'un agenda 21 local. Parmi les sujets traités, la réduction de la quantité des déchets constitue un axe majeur et plusieurs actions ont déjà été réalisées : sensibilisation des enfants, des habitants et des services municipaux, création de 4 plateformes de tri sélectif, valorisation des cartons d'emballage, points d'apport volontaire pour les piles et les cartouches d'imprimante. Après avoir distribué 50 composteurs individuels et formé des référents composteurs, elle a développé un programme complet de compostage collectif.

Le compostage est une technique qui permet de transformer des déchets organiques en un produit réutilisable comparable à l'humus. Les déchets organiques concernés sont généralement issus de l'agriculture, des ordures ménagères (cuisine, maison) ou d'activités (jardinage, espaces verts). Ils sont collectés, triés et mélangés. Grâce à l'action conjuguée de l'humidité, de l'oxygène et de microorganismes (bactéries et champignons microscopiques), les déchets fermentent et se décomposent. Cela permet d'obtenir une sorte de terre fine et riche en éléments organiques, le compost, qui est réutilisable comme engrais naturel. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans les stratégies de prévention des déchets.

C'est pourquoi l'opération de la commune d'Ayen pour développer un véritable programme de compostage collectif sur son territoire a été accompagnée par la Direction régionale de l'ADEME en Nouvelle-Aquitaine.



Bénéficiaire

Commune d'Ayen

Partenaire

ADEME Direction régionale Nouvelle-Aquitaine

Coût (HT)

Coût global : 5 217 €

- Plateforme du village de vacances : 1 610 €
- Plateforme de l'école primaire : 112 €
- Plateforme des logements HLM : 212 €
- Broyeur : 3 283 €

Financement

ADEME : 2 608,50 €

Bilan en chiffres

- 11 plateformes de compostage collectif
- 95% des déchets du cimetière détournés de l'incinération
- 4 m³ de compost produits en 2 ans

Date de lancement

2008

Présentation et résultats

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME (www.ademe.fr).

Enseignements :

Mme Hélène Lacroix, maire d'Ayen :
« La formation est un élément fondamental de réussite. C'est vrai pour les référents composteurs qui jouent un rôle essentiel de gestion, d'animation et de suivi. C'est également vrai pour le personnel du village de vacances dont une partie importante est saisonnier. Des notices d'information ont été placées dans chaque bungalow pour informer les vacanciers et des panneaux d'explication ont été positionnés sur les plateformes. Après leurs vacances à Ayen, certains touristes continuent de composter leurs déchets organiques chez eux ! »



La plateforme installée dans le jardin pédagogique de l'école

Source : Commune d'Ayen

11 plateformes de compostage collectifs ont été installées dans les lieux stratégiques de la commune, c'est-à-dire dans les endroits où les plus grandes quantités de déchets organiques sont produites :

- au cimetière, avec 2 bacs de 600 litres chacun pour récupérer les déchets organiques, les résidus de végétaux et les fleurs (95% du volume des déchets est ainsi détourné de l'incinération) ;
- au village de vacances, qui accueille plus de 28 000 nuitées par an, pour récupérer les biodéchets générés par le restaurant et par les repas préparés par les vacanciers qui occupent les bungalows ;
- au groupe scolaire, avec un pavillon de compostage de 5 m³ installé dans le jardin pédagogique pour récupérer les biodéchets générés par la cantine scolaire (160 repas par jour) ;
- à proximité d'un immeuble de logements sociaux, avec deux composteurs de 400 litres chacun pour récupérer les biodéchets générés par une vingtaine de logements.

La commune a également acquis un broyeur pour broyer des végétaux et produire un broyat sec. Ce broyat est utilisable pour le paillage des espaces verts. Mais il sert surtout à améliorer la qualité du compost. En effet, les déchets organiques sont généralement humides et il est nécessaire d'y ajouter de la matière carbonée (broyat de bois sec, cartons) pour équilibrer cette humidité. Le compost final peut alors être utilisé pour entretenir les massifs communaux ou ceux du village de vacances, ce qui participe à la réduction, voire la suppression, des produits phytosanitaires.

Outre les composteurs proprement dits, les plateformes comprennent des bacs pour stocker le broyat végétal, des réserves d'eau et des bio-seaux qui sont distribués aux utilisateurs afin qu'ils puissent collecter les déchets organiques avant de les apporter aux composteurs. De plus, plusieurs fois par semaine, un animateur fait le tour des composteurs pour retourner le mélange et ajouter le broyat. Enfin, des bacs de maturation ont été installés aux ateliers communaux pour réceptionner le contenu des composteurs lorsque ces derniers sont pleins. En 2 ans, 4 m³ de compost ont ainsi été produits.

Focus

Ouvert de mai à septembre, le village de vacances géré par l'association VVF Villages a obtenu l'écolabel européen en 2015. Il propose 73 bungalows à la location (350 lits). Pour réduire la quantité de déchets produits par l'activité touristique, la commune a installé plusieurs types d'équipements :

- une plateforme avec 3 casiers destinés à récupérer les biodéchets générés par le restaurant (entre 10 000 et 15 000 repas et petits-déjeuners servis par saison) ;
- 5 mini-plateformes réparties entre les bungalows pour récupérer les déchets de repas des vacanciers. Chaque mini-plateforme est composée d'un composteur en bois de 600 litres, d'un bac à broyat en mélèze et d'un panneau d'information.

Facteurs de reproductibilité

Un suivi régulier est impératif pour garantir la qualité du compost, maintenir le bon état des plateformes et entretenir la motivation des usagers. Pour sa part, l'ADEME encourage l'expérimentation et la mise en place de dispositifs de compostage collectif. Elle peut fournir des conseils, des formations, des appuis techniques et méthodologiques. Elle peut également intervenir en soutenant financièrement les actions inscrites dans des programmes locaux de prévention.

POUR EN SAVOIR PLUS

Sur le site internet de l'ADEME :

www.ademe.fr/dechets

• Le site de la commune d'Ayen
www.ledurableasonvillage.com

• Le site de l'ADEME en Nouvelle-Aquitaine
www.nouvelle-aquitaine.ademe.fr

CONTACTS

• Commune d'Ayen
Tél : 05 55 25 10 22
ayen@mairie19.fr

• ADEME Direction régionale Nouvelle-Aquitaine
Tél : 05 49 50 12 12
ademe.nouvelle-aquitaine@ademe.fr